

CONFÉRENCE SUR LA RÉDACTION LÉGISLATIVE



ICAJ

Institut canadien
d'administration
de la justice

Écouter. Apprendre. Inspirer.

SÉRIE EN QUATRE VOLETS : 10-18-24 septembre et 1^{er} octobre 2020 | Midi-15 h (heure de l'Est)

RÉDIGER DES LOIS DANS UN MONDE POSTMODERNE : ÊTES-VOUS PRÊTS ?

Comment se préparer pour rédiger des lois dans un monde postmoderne? Les technologies de l'information transforment nos vies et la façon dont nous rédigeons nos lois. La conférence se penchera sur l'impact de ces technologies, en commençant par une allocution de la professeure Gillian Hadfield, spécialiste du droit et de l'intelligence artificielle. Elle se poursuivra par des présentations sur la transformation du droit en applications (« la loi comme logiciel »), la capacité à faire face à une pandémie mondiale et la rédaction pour répondre aux demandes en vue d'une réglementation souple et innovante.

La conférence se penchera également sur la situation actuelle en intégrant la dimension de genre, les développements en matière d'interprétation législative et la rédaction de dispositions conférant un pouvoir réglementaire. Des ateliers permettront aux participants d'élargir leurs compétences pratiques. Chaque volet comprendra une période de questions.

Outre la professeure Hadfield, d'autres conférenciers de renom seront appelés à prendre la parole, notamment l'honorable Thomas Cromwell. Il s'agit d'un programme incontournable pour celles et ceux qui sont appelés à rédiger des lois dans un cadre postmoderne.

PROGRAMME EN LIGNE

[FORMULAIRE D'INSCRIPTION](#)

Comité organisateur

Président

John Mark Keyes

Membres

Catherine Beaudoin

Jean-Charles Bélanger

Elena Bosi

James Charlton

Wendy Gordon

Mistrale Goudreau

Sandra Markman

Siegfried Peters

Mark Spakowski

Scott Webber



Programme reconnu
pour les avocates et les
avocats des provinces où
la formation continue
est obligatoire.

HEURE DE DÉBUT EN FONCTION DES DIFFÉRENTS FUSEAUX HORAIRES AU CANADA

HP : 9 h HR : 10 HC : 11 h HE : Midi HA : 13 h HT : 13 h 30

NOTE : Le fuseau horaire utilisé dans le programme est celui de l'heure de l'Est

VOLET 1 : LE DROIT POSTMODERNE | LE JEUDI 10 SEPTEMBRE

12 h – 12 h 15 **MOT DE BIENVENUE ET INTRODUCTION**

Coprésidents

- John Mark Keyes, Faculté de droit – Section de common law, Université d'Ottawa
- Sandra Markman, conseillère législative, ministère de la Justice, Yukon

12 h 15 – 13 h 15 **ALLOCUTION D'OUVERTURE | DES LOIS CONÇUES PAR ORDINATEUR : LA PROCHAINE PERCÉE DE L'IA ?**

La professeure Hadfield ouvre la conférence par une réflexion générale sur l'intelligence artificielle (IA) et son intégration dans les systèmes normatifs complexes, sans oublier cette question délicate : « Pouvons-nous concevoir des dispositifs capables de comprendre les systèmes normatifs humains et d'y participer ? ». Sa réflexion s'inscrit dans le cadre des discussions à suivre quant aux effets de l'intelligence artificielle sur la rédaction de textes législatifs et sur la mise en œuvre de la législation de manière informatisée.

Modérateur

- Scott Webber, conseiller législatif, Direction des services juridiques, ministère du Procureur général, Colombie-Britannique

Conférencière

- Gillian Hadfield, titulaire de la Reisman Chair in Technology and Society, professeure de droit et professeure de gestion stratégique, Université de Toronto; directrice, Schwartz Reisman Institute for Technology and Society

13 h 15 – 13 h 30 **PAUSE**

13 h 30 – 15 h **LA LOI COMME LOGICIEL : RÉDIGER POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE AUTOMATISÉE DES LOIS**

Cette séance porte sur la transformation de textes législatifs en logiciels capables de répondre aux questions des usagers. Les projets visant à rédiger les textes législatifs et le code informatique de manière conjointe feront l'objet d'une attention particulière.

Modératrice

- Catherine Beaudoin, légiste adjointe et conseillère parlementaire, Bureau du légiste et conseiller parlementaire, Sénat du Canada

Conférenciers

- Jason Morris, chargé de cours à temps partiel, Faculté de droit, University of Alberta
- Scott McNaughton, analyste des politiques, École de la fonction publique du Canada
- Marek Bilinski, avocat-conseil principal, Section de la réglementation - Transports Canada
- Jennifer Dufresne, conseillère législative, HRS-SRAC, Section de la réglementation (administration centrale)
- Charles Duperreault, conseiller législatif, Section de la réglementation - Transports Canada

12 h – 12 h 15 INTRODUCTION ET RÉCAPITULATION DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Coprésidents

- John Mark Keyes, Faculté de droit – Section de common law, Université d'Ottawa
- Sandra Markman, conseillère législative, ministère de la Justice, Yukon

12 h 15 – 13 h 15 L'INCLUSION DU GENRE DANS LE DISCOURS JURIDIQUE

Les exposés de cette séance portent sur les différences entre « sexe » et « genre », sur les origines des termes « expression de genre » et « identité de genre » et sur l'incidence de l'ajout de ces termes comme motifs de discrimination illicite de même que dans le domaine de la rédaction législative.

Modérateur

- Jean-Charles Bélanger, premier conseiller législatif, Direction des services législatifs, Secteur du droit public et des services législatifs, ministère de la Justice du Canada

Conférenciers

- Louise Langevin, professeure titulaire, Faculté de droit, Université Laval
- Kyle Kirkup, professeur adjoint, Faculté de droit – Section de common Law, Université d'Ottawa

13 h 15 – 13 h 30 PAUSE

13 h 30 – 14 h L'INCLUSION DU GENRE DANS LE DISCOURS JURIDIQUE (SUITE)

Conférencier

- Peter Birt, conseiller législatif, ministère de la Justice du Canada

14 h – 14 h 30 QUESTIONS

12 h – 12 h 15 INTRODUCTION ET RÉCAPITULATION DES SEMAINES PRÉCÉDENTES

Coprésidents

- John Mark Keyes, Faculté de droit – Section de common law, Université d'Ottawa
- Sandra Markman, conseillère législative, ministère de la Justice, Yukon

12 h 15 – 13 h 30 L'INTERPRÉTATION LÉGISLATIVE : PRÉSUMPTIONS D'INTERPRÉTATION / DISPOSITIONS DÉTERMINATIVES

Ce panel se penche sur certaines questions essentielles en matière d'interprétation législative, notamment le rôle des présomptions d'intention du législateur et le seuil d'ambiguïté exigé pour les utiliser, l'application temporelle de la loi et le fonctionnement des dispositions déterminatives dans les textes législatifs.

Modératrice

- Mistrale Goudreau, professeure, Faculté de droit – Section de droit civil, Université d'Ottawa

Conférenciers

- L'honorable Thomas A. Cromwell, C.C., avocat-conseil principal, BLG (Vancouver)
- France Allard, avocate générale principale, experte en droit comparé, ministère de la Justice du Canada
- Sylvie Parent, conseillère législative, ministère de la Justice du Canada

13 h 30 – 13 h 45 PAUSE

13 h 45– 15 h ATELIER : LA RÉDACTION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES

L'atelier a lieu en petits groupes dans des « salles » virtuelles et permet d'aborder les difficultés liées à l'élaboration des dispositions transitoires de façon pratique.

Animateurs

- Mistrale Goudreau, professeure, Faculté de droit – Section de droit civil, Université d'Ottawa (atelier en français)
- Scott Webber, conseiller législatif, Direction des services juridiques, ministère du Procureur général, Colombie-Britannique (atelier en anglais)

VOLET 4 : QUESTIONS RÉGLEMENTAIRES | JEUDI 1^{er} OCTOBRE

12 h – 12 h 15 INTRODUCTION ET RÉCAPITULATION DES SEMAINES PRÉCÉDENTES

Coprésidents

- John Mark Keyes, Faculté de droit – Section de common law, Université d'Ottawa
- Sandra Markman, conseillère législative, ministère de la Justice, Yukon

12 h 15 – 13 h 15 LA RÉGLEMENTATION DANS UN MONDE POST-MODERNE : COMMENT SE GARDER À JOUR ?

La réglementation n'est pas toujours adaptée aux technologies émergentes et perturbatrices. Ce panel explore comment il serait possible d'adapter les pratiques afin de mieux répondre à l'évolution rapide des technologies. Les agences réglementaires recherchent de plus en plus la flexibilité administrative; les conseillers législatifs sont à la recherche de règles pour guider les personnes réglementées. Le panel se penche sur cette tension, surtout en ce qui concerne l'expérimentation dans les « bacs à sable réglementaires ».

*Modérateur
Conférenciers*

- Mark Spakowski, premier conseiller législatif, cabinet du Procureur général, Ontario
- Patricia Pledge, avocate générale, Direction des services législatifs, ministère de la Justice du Canada
- Claude Lesage, avocat général et directeur, Secteur du droit public et des services législatifs, ministère de la Justice du Canada

13 h 15 – 13 h 30 PAUSE

14 h 15 – 15 h 30 LA RÉDACTION DE POUVOIRS RÉGLEMENTAIRES : COMMENT ÉQUILIBRER LA SOUVERAINETÉ PARLEMENTAIRE, LA FLEXIBILITÉ RÉGLEMENTAIRE ET LE CONTRÔLE JUDICIAIRE ?

Cette séance étudie les dispositions habilitant les pouvoirs réglementaires, notamment leur constitutionnalité et les approches des tribunaux quant à leur interprétation, ainsi que les pratiques de rédaction mises en œuvre.

*Modérateur
Conférenciers*

- John Mark Keyes, Faculté de droit – Section de common law, Université d'Ottawa
- Lorne Neudorf, vice-doyen, Adelaide Law School, Australie du Sud
- Lerissa Thaver, conseillère législative de la Couronne, ministère de la Justice et cabinet du Procureur général, Saskatchewan
- Ajay Ramkumar, conseiller législatif, Ontario

15 h 30 – 15 h 45 MOT DE LA FIN

Coprésidents

- John Mark Keyes, Faculté de droit – Section de common law, Université d'Ottawa
- Sandra Markman, conseillère législative, ministère de la Justice, Yukon



Sacred Circle de Dylan Thomas

NOUVELLE DATE

45^e
CONFÉRENCE
ANNUELLE

VANCOUVER
10-12 NOVEMBRE 2021

LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LE DROIT

Honorary Chair: Senator Murray Sinclair

Contactez-nous !

Veuillez nous contacter si vous désirez en savoir davantage sur notre organisme et sur les avantages de l'adhésion, ou si vous souhaitez contribuer à notre mission.

Institut canadien d'administration de la justice

5950, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 450
Montréal, Québec, Canada
H3S 1Z6

Tél.: 514 731-2855 | Téléc.: 514 731-3247

Courriel : icaj@ciaj-icaj.ca

www.ciaj-icaj.ca

